

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE « Programme de Parrainage »

Préambule

Trenitalia France est une société par actions simplifiée à associé unique (SASU), au capital social de 1 500 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 520 287 004 dont le siège est situé 185, rue de Bercy à Paris (75012), FRANCE. Trenitalia France est une société du Groupe Ferrovie dello Stato italiane. Trenitalia France détient une licence d'entreprise ferroviaire et un certificat de sécurité en France lui permettant d'exploiter les lignes du réseau ferré français en vue de la réalisation des services de transport de voyageurs en France et entre la France et l'Italie. Pour l'exploitation d'autres réseaux ferrés, Trenitalia France s'appuie sur des entreprises ferroviaires partenaires.

L'Offre « Programme de Parrainage » est une offre commerciale gratuite proposée par Trenitalia France à ses clients, dans les conditions décrites ci-après.

Elle est encadrée par les présentes Conditions Générales de l'Offre et par les [Conditions générales de vente et de transport - Trenitalia](#), que le client accepte. Ensemble elles établissent les règles applicables à l'adhésion et à l'utilisation de l'Offre, et à la gestion des voyages.

Les présentes Conditions Générales sont valables à compter du 31 janvier 2025.

Définitions

« **Conditions Générales** » : les présentes Conditions Générales applicables à l'Offre.

« **Conditions Générales de Vente et de Transport** » ou « **CGVT** » : conditions de Trenitalia France applicables à la relation contractuelle entre le voyageur et Trenitalia France, de la passation de la commande d'un service de transport jusqu'à l'arrivée à destination. Celles-ci sont consultables via le lien [Conditions générales de vente et de transport - Trenitalia](#).

« **Partie** » ou « **Parties** » : individuellement ou collectivement, Trenitalia France et un ou des Membre(s) de l'Offre.

« **Offre** » : offre gratuite de parrainage de Trenitalia France destinée aux Parrains et à leur(s) Filleul(s), qui donne accès à une réduction sur les Trajets de Trenitalia France dans les conditions définies ci-après.

« **Tarif Serenità** » : offre tarifaire applicable sur les Trajets, telle que définie à l'article 1 de l'Annexe 1 des Conditions Générales de Vente et de Transport (hors barème à bord et chien de grande taille).

« **Trajet** » : trajet opéré par Trenitalia France, seule en France, ou en coopération avec Trenitalia S.p.A entre la France et l'Italie (origine et destination du voyage entre la France et l'Italie).

« **Parrain** » : voir conditions à l'article 1.

« **Filleul** » : voir conditions à l'article 1.

« **Contact** » : toute personne ayant été contactée par le Parrain, via un email contenant son lien personnalisé de parrainage.

« **Membre** » : toute personne ayant adhéré à l'Offre.

« **Site** » : le site de Trenitalia France disponible à l'adresse suivante <https://www.trenitalia.com/trenitalia-france.html>

1. Eligibilité à l'Offre

1.1 Conditions d'adhésion

L'Offre est destinée à toute personne physique majeure, selon les conditions d'éligibilité prévues ci-après, pour chaque profil.

○ Parrain

Peut être Parrain, toute personne répondant aux critères cumulatifs suivants :

- Majeure,
- Ayant déjà voyagé sur un Trajet,

- Avec un billet :
 - émis au Tarif Serenità
 - plein tarif (sans application de la réduction pour les moins de 15 ans sur le tarif concerné),
- Et ayant accepté les présentes Conditions Générales.

Les billets émis dans le cadre de l'offre TRENITALIA PRO (au tarif Serenità ou Serenità Pro) sont exclus des tarifs mentionnés ci-dessus.

Une personne ayant acheté un billet, mais sans voyager effectivement sur un Trajet, n'est pas éligible au statut de Parrain.

- **Filleul**

Peut être Filleul, toute personne répondant aux critères cumulatifs suivants :

- Majeure,
- N'ayant jamais voyagé sur un Trajet,
- Et ayant accepté les présentes Conditions Générales.

Une personne peut se voir proposer l'Offre par plusieurs Parrains, mais elle ne pourra bénéficier de la réduction en tant que Filleul qu'une seule fois.

1.2 Modalités d'adhésion

- **Pour le Parrain**

L'Offre est proposée aux personnes pouvant devenir Parrain au regard des conditions d'éligibilité ci-dessus.

Les Parrains potentiels sont contactés directement par Trenitalia France pour leur présenter l'Offre, dans le respect des règles relatives à la protection des données personnelles.

Ils peuvent également adhérer à l'Offre par le biais d'une page dédiée sur le Site, pour que tout Parrain potentiel puisse s'inscrire de lui-même. Dans ce cas, une vérification sera effectuée par Trenitalia France du bon respect des conditions d'éligibilité de l'article 1.1, au moment de la demande d'inscription sur le Site.

Une fois l'adhésion à l'Offre finalisée, le Parrain reçoit un mail pour partager son lien de parrainage à sa base personnelle de Contacts. Ce partage est également possible via son Espace Parrain. Le Parrain peut alors choisir le mode de partage de son lien (ex : e-mail, Whatsapp, Messagerie Facebook, Instagram). Le partage du lien génère un message automatique que le Parrain peut personnaliser avant envoi s'il le souhaite.

Ce lien est propre à chaque Parrain et nécessaire à l'adhésion de ses Contacts qui souhaiteraient devenir Filleuls.

Trenitalia France ne recueille pas les coordonnées des Contacts lors de cette opération.

- **Pour le Filleul**

Si un Contact est intéressé par l'Offre suite à la réception du message envoyé par le Parrain, il clique sur le lien personnalisé reçu afin d'être redirigé vers le formulaire d'adhésion.

L'acceptation des Conditions Générales de l'Offre formalise l'adhésion du Contact à l'Offre, lequel devient de facto Filleul. Une vérification sera effectuée par Trenitalia France du bon respect des conditions d'éligibilité de l'article 1.1.

En parallèle, son Parrain sera informé par email de l'adhésion de son Contact.

2. Composantes de l'Offre

L'Offre permet au Parrain et à son ou ses Filleul(s) de bénéficier d'un bon de réduction de 10%, dont les conditions générales d'utilisation sont définies dans les CGVT, ainsi qu'à l'article 2.3 au regard des conditions spécifiques à l'Offre.

L'adhésion est gratuite et sans engagement et ne nécessite pas de nombre ou de montant minimum d'achat de billets. Les conditions de résiliation sont décrites à l'article 5.

Des offres flash plus avantageuses peuvent être proposées lors de l'adhésion à l'Offre, avec des conditions différentes précisées à chaque fois (exemple : montant de la réduction, période donnée, conditions plus spécifiques d'utilisation). Il convient alors de prendre connaissance des conditions applicables à ces bons de réduction.

2.1 Pour le Parrain

Il n'y a pas de limite quant au nombre de Filleuls que peut avoir un Parrain.

L'obtention du bon de réduction pour le Parrain est conditionnée au voyage effectivement réalisé par son Filleul, pour lequel ce dernier a utilisé son propre bon de réduction.

Un bon de réduction sera alors communiqué au Parrain par email et sous forme de code dans les 15 jours suivant le voyage du Filleul.

Ce code lui est adressé par Trenitalia France et est utilisable dans les conditions d'utilisation des CGVT, de l'article 2.3 et/ou autres éventuelles conditions d'utilisation spécifiques précisées dans l'email.

Le Parrain peut également consulter et suivre ses activités de parrainage par le biais de la page dédiée sur le Site et y retrouver l'intégralité de ses bons de réduction. Le Parrain peut cumuler les bons de réduction (sous couvert des conditions d'utilisation de l'article 2.3).

2.2 Pour le Filleul

Une fois son adhésion validée par Trenitalia France, le Filleul reçoit par email son bon de réduction personnel sous forme de code pour une prochaine réservation, utilisable dans les conditions d'utilisation des CGVT, de l'article 2.3 et/ou autres éventuelles conditions d'utilisation spécifiques précisées dans la communication.

2.3 Utilisation du bon de réduction

Le bon de réduction est applicable selon les conditions suivantes :

- Validité d'au moins 3 mois à compter de sa réception,
- Pour tous les Trajets,
- Sur le Tarif Serenità ,
- Sur les classes Standard et Business (quelle que soit l'atmosphère),
- Pour un achat sur les canaux de vente de Trenitalia France, à l'exclusion des bornes en libre-service.

Il n'est pas applicable dans les cas suivants :

- Sur la classe Executive;
- Sur les billets VIP et Speciale;
- Pour l'achat d'options ou services complémentaires (exemple : billet pour les chiens de grande taille);
- Pour l'achat de billets émis dans le cadre de l'offre TRENITALIA PRO (au tarif Serenità ou Serenità Pro) ;
- Sur l'achat d'un billet direct (voir définition et conditions dans les CGVT). La réduction ne sera applicable que sur la partie du voyage opérée par Trenitalia France;
- Pour l'achat de billets sur d'autres canaux de vente, comme ceux de Trenitalia S.p.A ou d'autres distributeurs;
- En cas d'infraction tarifaire et d'application du barème à bord.

Le bon de réduction n'est valable qu'une seule fois, pour un seul voyageur et un seul trajet (Aller ou Retour). Il n'est pas applicable sur le montant total de la réservation.

Un trajet ne permet l'utilisation que d'un bon de réduction. Mais les bons de réduction sont cumulables dans le cas de plusieurs trajets ou de plusieurs voyageurs.

Les coordonnées renseignées pour l'inscription à l'Offre doivent correspondre aux coordonnées voyageur indiquées lors de la réservation du trajet pour lequel le bon de réduction est utilisé. Cela conditionne la réception du bon de réduction par le Parrain et l'utilisation du bon par le Filleul.

Exemples :

Voyageur 1 a un bon de réduction et effectue une réservation :

- Il voyage seul, pour un trajet Aller Paris-Lyon
→ Il peut appliquer la réduction sur son trajet

- Il voyage seul, pour un trajet Aller/Retour Paris-Lyon
→ Il peut appliquer la réduction soit sur le trajet Paris-Lyon, soit sur le trajet Lyon-Paris

- Il voyage avec Voyageur 2, pour un trajet Aller Paris-Lyon
→ Il peut appliquer la réduction sur son trajet, ou sur celui de Voyageur 2

- Il voyage avec Voyageur 2, pour un trajet Aller/Retour Paris-Lyon
→ Il peut appliquer la réduction soit sur le trajet Paris-Lyon, soit sur le trajet Lyon-Paris, pour lui ou pour Voyageur 2

Voyageur 1 a deux bons de réduction et effectue une réservation :

- Il voyage seul, pour un trajet Aller Paris-Lyon
→ Il ne peut appliquer qu'une seule réduction sur son trajet
→ L'autre bon pourra être utilisé lors d'une autre réservation

- Il voyage seul, pour un trajet Aller/Retour Paris-Lyon
→ Il peut appliquer les deux réductions, chacune sur l'un de ses trajets

- Il voyage avec Voyageur 2, pour un trajet Aller Paris-Lyon
→ Il peut appliquer les deux réductions, sur son trajet et celui de Voyageur 2

- Il voyage avec Voyageur 2, pour un trajet Aller/Retour Paris-Lyon
→ Il peut appliquer les réductions soit sur son trajet Aller/Retour Paris-Lyon, soit sur celui de Voyageur 2, soit un de ses trajets et un des trajets de Voyageur 2

Les réductions générées, dans le cadre d'un programme similaire, par une autre société du groupe Ferrovie dello Stato italiane, y compris Trenitalia S.p.A, ne sont pas valides sur les canaux d'achat Trenitalia France.

Le bon de réduction n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles.

Les billets achetés avec un bon de réduction sont soumis aux conditions (ex : modification, annulation) fixées dans les CGVT ([Conditions générales de vente et de transport - Trenitalia](#)). En cas d'échange ou

d'annulation du billet acheté, le bon de réduction est définitivement perdu. Le Parrain ou le Filleul ne pourra pas demander de bon de substitution.

Dans le cas où un Parrain ou un Filleul aurait perdu son bon de réduction, il lui est possible de le demander à nouveau. Il devra se rendre sur la page dédiée à l'Offre sur le site de Trenitalia France et suivre les étapes indiquées.

Dans le cas où un Parrain n'aurait pas utilisé son bon de réduction durant sa période de validité, il en perdra le bénéfice. Il pourra néanmoins recevoir un nouveau bon de réduction après que l'un de ses Filleuls ait voyagé avec un billet acheté avec son propre bon.

Dans le cas où un Filleul n'aurait pas utilisé son bon de réduction durant sa période de validité, il perdra son statut de Filleul. Il pourra néanmoins de nouveau adhérer à l'Offre si un Parrain lui envoie son lien de parrainage.

3. Responsabilité

Chacune des Parties est responsable du bon respect des conditions de l'Offre et de tout dommage résultant de la mauvaise exécution et/ou de l'inexécution des obligations lui incombant au titre de celle-ci, qu'elles soient accomplies par elle-même, ou par toute personne physique ou morale agissant en son nom et pour son compte.

3.1. Responsabilité de Trenitalia France

Les Membres reconnaissent et acceptent expressément que la seule obligation de Trenitalia France dans le cadre de l'Offre consiste à leur fournir les composantes de celles-ci, et dans les conditions qu'elle définit.

Trenitalia France n'est pas responsable des Contacts auxquels le Parrain décide de transférer l'Offre. Elle n'est pas non plus responsable dans le cas d'une manipulation du Parrain qui altérerait le contenu du mail de Trenitalia France lors de son transfert, ou de la bonne réception de ce mail par les destinataires.

La responsabilité de Trenitalia France ne saurait être engagée dans le cas où aucun Contact du Parrain ne souscrivait à l'Offre ou n'utilisait son bon de réduction.

Il en est de même dans l'hypothèse où le code associé à un bon de réduction serait communiqué ou partagé sur Internet, les réseaux sociaux et/ou pour une utilisation par une personne autre que celle à qui il avait été adressé. Dans le cas où ce code aurait été utilisé, il sera définitivement perdu pour la personne originellement destinataire qui ne pourra pas en demander un autre.

Par ailleurs, Trenitalia France ne sera en aucun cas tenue d'une quelconque responsabilité à l'égard de personnes souhaitant souscrire à l'Offre ou de Membres en cas d'indisponibilité de l'Offre. Elle s'engage à faire ses meilleurs efforts pour remédier aux difficultés rendant l'Offre indisponible.

Trenitalia France ne pourra pas non plus être tenue responsable en cas de suppression de l'Offre. Il lui revient de proposer ou non l'Offre, quelles qu'en soient les raisons. Une information sera alors prévue, notamment pour les Membres, dans les conditions de l'article 5.

3.2. Responsabilité des Membres

Les Membres s'engagent à respecter les conditions d'adhésion à l'Offre et les présentes Conditions Générales de manière globale.

Ils sont responsables de l'utilisation conforme de leur bon de réduction.

Trenitalia France se réserve le droit de désactiver un bon de réduction en cas de suspicion de fraude. Dans le cas où cette fraude était avérée, Trenitalia France pourra résilier l'adhésion à l'Offre dans les conditions de l'article 5.2

4. Modification de l'Offre

Les Conditions Générales applicables sont celles publiées à la date d'adhésion à l'Offre et peuvent être consultées sur la page dédiée sur le Site.

Celles-ci sont néanmoins susceptibles de modification eu égard aux évolutions législatives et réglementaires, en raison de considérations techniques, ou suite à une adaptation de la politique commerciale de Trenitalia France.

Dans le cas où les conditions de l'Offre seraient modifiées de manière substantielle (comme suite à une modification des conditions d'adhésion ou des composantes de l'Offre), les Membres en seront informés préalablement par une notification envoyée à leur adresse mail et par une information sur la page dédiée sur le Site, pour les inviter à prendre connaissance des nouvelles conditions.

En l'absence d'opposition dans le délai indiqué dans l'email informant des modifications, celles-ci seront réputées acceptées avec effet pour l'avenir. En cas de refus, les droits associés à l'Offre seront perdus dans les conditions prévues à l'article 5, sans que cela ne donne lieu à une quelconque indemnisation.

5. Résiliation de l'adhésion à l'Offre

La résiliation de l'adhésion a pour conséquences :

- La perte du statut de Membre (Parrain et Filleul) ;
- Le retrait de la base de données liée à l'Offre ;
- La perte des avantages liés à l'Offre :
 - Les liens de parrainage deviennent inactifs

Si le Parrain résilie :

- Le Filleul ne pourra plus cliquer sur le lien pour obtenir le bon de réduction
- Si le Filleul avait déjà généré son bon de réduction, celui-ci reste valide
- Perte de l'accès aux activités de parrainage du Parrain

Si le Filleul résilie :

- Si le Filleul avait généré son bon de réduction sans l'utiliser, celui-ci n'est plus valide

5.1. Résiliation à l'initiative d'un Membre

L'adhésion à l'Offre peut être résiliée à tout moment à l'initiative d'un Membre, via une demande écrite adressée selon l'une des modalités suivantes :

- Par courrier à l'adresse

TRENITALIA France, Tour de Lyon - Service Marketing, 185 rue de Bercy - 75 012 Paris

- Par mail à l'adresse marketing@trenitalia.fr

À des fins d'amélioration de l'Offre, le motif de résiliation pourra être demandé lors du traitement de la demande de résiliation. Suite à la réception par Trenitalia France de la demande de résiliation, le délai de préavis sera défini conjointement par les Parties, lequel préavis ne pourra excéder 1 mois.

5.2. Résiliation à l'initiative de Trenitalia France

Trenitalia France peut mettre fin à l'adhésion à tout moment sous réserve de notifier le Membre par mail avec un préavis d'un mois.

Trenitalia France peut résilier de plein droit l'adhésion, sans préavis, par mail, pour les motifs suivants :

- Violation des conditions de l'Offre ;
- Utilisation frauduleuse des bons de réduction fournis dans le cadre de l'Offre ;
- Falsification des billets.

La résiliation n'exclut pas l'engagement de poursuites judiciaires, notamment pénales.

6. Protection des données personnelles

Trenitalia France, en qualité de responsable de traitement, traite et collecte les données personnelles des Membres aux seules fins de déterminer leur éligibilité à l'Offre de parrainage et leur faire bénéficier de l'Offre notamment en leur communiquant leur code de réduction par email.

Les données personnelles collectées et traitées dans le cadre de l'Offre sont soumises à la Politique de Confidentialité de Trenitalia France.

Pour en savoir plus sur la gestion des données personnelles traitées dans le cadre de l'Offre, nous vous invitons à consulter notre [Politique de confidentialité](#) accessible également depuis notre site internet.

Dans le cadre de l'Offre, Trenitalia France s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnelle, en particulier le Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2019 relatif à la protection des données (RGPD) et la Loi Informatique et libertés n°78-17 du 16 janvier 1978 modifiée.

Tout Membre de l'Offre dispose d'un droit d'accès et de rectification, à l'effacement de ses données personnelles, ainsi qu'un droit à la portabilité, à la limitation et d'opposition au traitement de celles-ci. Il est possible d'exercer, à tout moment, l'un de ces droits en écrivant au Délégué à la protection des données désigné par Trenitalia France :

- Email : dpo@trenitalia.fr
- Courrier postal : Trenitalia France – A l'attention du DPO - 185, rue de Bercy, 75012 PARIS - FRANCE

Trenitalia France s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter les droits des personnes concernées à l'égard de leurs données à caractère personnel. Cependant, toute personne, qui estime que la réponse apportée ne respecte pas ses droits, peut présenter une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité française de protection des données à caractère personnel, dont le site internet est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/>.

7. Propriété Intellectuelle

L'adhésion à l'Offre n'emporte aucune cession ou concession de droits et obligations en matière de propriété intellectuelle.

Chaque Partie reste seule propriétaire des droits et obligations qu'elle détient sur tous les éléments et matériels, ou de manière générale toute information, soumis aux règles de propriété intellectuelle qui pourraient être transmis dans le cadre de l'exécution de l'Offre.

Chacune des Parties affirme qu'elle détient bien l'ensemble des droits nécessaires à l'exécution de l'Offre et garantit l'autre Partie contre tout litige avec un tiers à ce sujet.

8. Cession

L'adhésion à l'Offre est conclue en considération du Membre personne physique (intuitu personae). L'adhésion et les conditions qui y sont attachées ne peuvent faire l'objet d'un transfert vers une autre personne.

9. Nullité et non-renonciation

Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir d'un manquement, même répété, de l'autre Partie à l'une de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales, ne saurait constituer une renonciation à l'exécution de l'obligation en cause.

En cas d'invalidité de l'une quelconque des règles applicables, Trenitalia France cherchera de bonne foi une stipulation équivalente valide. En tout état de cause, les autres règles demeureront valides et de plein effet entre les Parties.

10. Droit applicable, Jurisdiction compétente

L'Offre, ainsi que toutes les démarches y afférant, est régie par le droit français.

En cas de litige en lien avec notamment l'application ou l'interprétation des présentes Conditions Générales, les Parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable pendant une période d'un mois.

Au cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal de Paris compétent.

11. Contact

Pour toute demande d'information, les Membres peuvent effectuer une demande via le formulaire de contact suivant : <https://cloud.mc.trenitalia.fr/informationrequest?lang=fr> ou par courrier postal:

Service Marketing Trenitalia France

Tour de Lyon

185, rue de Bercy

75012 PARIS – FRANCE